

Guide des bonnes pratiques et autres informations sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie

(Point 4 d) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

Le SBSTA a examiné cette question à ses 2^e et 5^e séances, les 2 et 9 décembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 et des rapports établis par le GIEC intitulés: *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry* et *Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-Induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types (Guide des bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie et Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme)*⁷. Des déclarations ont été faites par les représentants de huit Parties, dont un a parlé au nom de la Communauté européenne et de ses États membres ainsi que de la Hongrie, de la Lituanie, de Malte et de la Pologne, un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et un autre encore au nom de l'AOSIS. Des représentants du GIEC et du Global Environment Centre (GEC) ont fait également des déclarations.

À sa 2^e séance, le SBSTA est convenu d'examiner dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Mme Margaret Mukahanana-Sangarve (Zimbabwe) et M. Audun Rosland (Norvège). À la 5^e séance, Mme Mukahanana-Sangarve a rendu compte des résultats des consultations tenues par le groupe de contact.

2. Conclusions

À sa 5^e séance, le 9 décembre, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes⁸:

a) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé « *Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry* » (dénommé ci-après Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF), établi comme suite à la demande formulée par la Conférence des Parties dans sa décision 11/CP.7. Ce Guide vise à aider les Parties à établir de meilleurs inventaires de gaz à effet de serre (GES) en réduisant autant que faire se peut la marge d'incertitude. Il vise également à faciliter l'établissement d'inventaires transparents, cohérents, exhaustifs, comparables et exacts;

⁷ Les documents du GIEC peuvent être obtenus auprès du secrétariat du GIEC. La version électronique de ces documents est disponible sur le site Web suivant: www.ipcc-nggip.iges.or.jp.

⁸ Telles que publiées sous la cote FCCC/SBSTA/2003/L.22.

b) Le SBSTA a pris note des renseignements figurant dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11 concernant l'établissement d'un projet de cadre uniformisé de présentation pour le secteur UTCATF;

c) Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa neuvième session un projet de décision relatif à l'utilisation du Guide des bonnes pratiques du GIEC pour le secteur UTCATF aux fins de l'établissement des inventaires nationaux de GES au titre de la Convention (FCCC/SBSTA/2003/L.22/Add.1)⁹;

d) Le SBSTA a décidé d'étudier à sa vingtième session les tableaux d'un cadre uniformisé de présentation (CUP) pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto et les informations correspondantes à communiquer, en se fondant sur le Guide GIEC des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF, en vue de recommander à la Conférence des Parties pour adoption à sa dixième session un projet de décision sur un guide des bonnes pratiques pour le secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto;

e) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 février 2004 au plus tard, leurs vues sur les projets de tableaux du CUP pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, qui figuraient dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.11, et sur les informations relatives aux activités relevant du secteur UTCATF à communiquer dans le cadre des inventaires annuels de GES au titre du Protocole de Kyoto. Il a prié le secrétariat d'actualiser les projets de tableaux du CUP pour les activités relevant du secteur UTCATF au titre du Protocole de Kyoto, en tenant compte des vues communiquées par les Parties, afin de faciliter la poursuite de l'examen de cette question à sa vingtième session;

f) Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport du GIEC intitulé «*Definitions and Methodological Options to Inventory Emissions from Direct Human-induced Degradation of Forests and Devegetation of Other Vegetation Types*» (Définitions et options méthodologiques envisageables pour inventorier les émissions résultant de la dégradation des forêts et de la destruction d'autres types de végétation directement imputables à l'homme). Il a décidé d'examiner plus avant les renseignements figurant dans ce rapport à sa vingtième session conformément au paragraphe 2 a) de la décision 11/CP.7;

g) Le SBSTA a invité les Parties à faire part au secrétariat, le 15 mars 2004 au plus tard, de leurs premières réflexions sur le rapport visé au paragraphe 24 f) ci-dessus, notamment sur les définitions qui pourraient être retenues dans le contexte du Protocole de Kyoto pour prendre en compte les émissions anthropiques de GES résultant de la dégradation et de la destruction du couvert végétal directement imputables à l'action de l'homme;

⁹ Pour le texte de la décision, telle qu'elle a été adoptée, voir le document FCCC/CP/2003/6/Add.1, décision 13/CP.9.

h) Le SBSTA a pris note du rapport de la réunion d'experts du GIEC sur l'état des connaissances scientifiques concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard, que le GIEC lui avait présenté comme suite à l'invitation formulée au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7¹⁰;

i) Le SBSTA a noté l'intention d'aborder les questions visées au paragraphe 1 h) du projet de décision -/CMP.1 (*Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie*) ainsi que la nécessité d'examiner les questions visées au paragraphe 3 d) de la décision 11/CP.7;

j) Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, le 15 avril 2004 au plus tard, leurs vues sur les questions visées au paragraphe 24 i) ci-dessus, et sur les autres questions concernant le secteur UTCATF;

k) Le SBSTA a décidé d'examiner à sa vingtième session les questions visées plus haut au paragraphe 24 i), les communications visées au paragraphe 24 j) ci-dessus et toute autre information pertinente, et de réfléchir à ce qu'il conviendrait de faire ensuite.

¹⁰ Le rapport de la réunion du GIEC sur l'état des connaissances scientifiques concernant les processus qui ont une incidence sur les stocks de carbone terrestres et l'influence de l'homme à cet égard (*Current Scientific Understanding of the Processes Affecting Terrestrial Carbon Stocks and Human Influences upon Them*) peut être obtenu auprès du GIEC ou consulté sur son site Web (www.ipcc.ch/pub/carbon.pdf).